

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VILLEGLY

SEANCE DU 20 MARS 2026

MAIRIE
DE
VILLEGLY

Nombres de conseillers

En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 15

ADOPTE A L'UNANIMITE

VOTE POUR : 15

VOTE CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Domaine :
AGENCE
FRANCE LOCALE

Sous-domaine :
Nominations

OBJET :
Nomination des
représentants des
collectivités
membres de
l'Agence France
Locale

N° 18/2026

L'an deux mille vingt-six, et le 20 Mars à 19 Heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain MARTY, Maire sortant.

Date de la convocation : 16 Mars 2026

Présents : Alain MARTY, Raymond BENOIT, Véronique MARCAILLOU-ROMAIN, Emmanuel COULONVAL, Jean MAURY, Véronique BROUSSE, François DUVERT, Stéphane AZEMA, Joëlle LEVEJAC, Vanessa SALANDINI, Patrick LEROY, Anne-Béatrice ALIBERT-BAILLY, Anne SAURY, Emma MONDON.

Absent excusé : Henri TUVÉRI (a donné procuration à Alain MARTY),

Emma MONDON a été nommée secrétaire de séance.

Vu l'article L. 1611-3-2 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article D. 1611-41 du Code général des collectivités territoriales

Vu le livre II du code de commerce,

Vu le Code général des collectivités territoriales (le CGCT) et notamment son article L. 1611-3-2 et son article D.1611-41 tel que modifié par le Décret n° 2025-820 ;

Vu la délibération d'adhésion au Groupe Agence France Locale de la Commune de VILLEGLY n° 92/2024 en date du 27 Mai 2024,

Vu l'exposé des motifs présenté ce jour,

Après en avoir délibéré :

Le Conseil Municipal décide :

1. De désigner Monsieur **Alain MARTY**, en sa qualité de **Maire**, en tant que représentant titulaire de la **Commune de VILLEGLY**, et **Raymond BENOIT**, en sa qualité de **1^{er} Adjoint au Maire**, en tant que représentant suppléant de la **Commune de VILLEGLY**, à l'Assemblée générale de l'Agence France Locale - Société Territoriale ;
2. D'autoriser le représentant titulaire ou suppléant de la **Commune de VILLEGLY** ainsi désigné, à accepter toutes autres fonctions qui pourraient leur être confiées dans le cadre de la représentation au sein du Groupe Agence France Locale (notamment au sein du Conseil d'Administration, présidence, vice-présidence, Comités spécialisés, etc.), dans la mesure où ces fonctions ne sont pas incompatibles avec leurs attributions ;
3. D'autoriser **Monsieur le Maire** à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour copie conforme
Le Maire,
Alain MARTY



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211104260-20260320-20260320DEL18-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/03/2026
Publication : 24/03/2026